

# Introduction

---



La pharmacologie: est la science qui a pour objet l'étude des médicaments. Elle englobe l'étude de la découverte, du développement, de la fabrication, de la distribution, de l'administration et de l'effet du médicament sur le corps. La pharmacologie est une discipline carrefour qui touche à la pharmacie, la chimie, la biologie, la génétique, la pathologie, la thérapeutique, la physiologie.....

La pharmacologie joue un rôle fondamental dans la pratique médicale et revête une importance pour plusieurs raisons essentielles:

**Le choix et efficacité du traitement:** La pharmacologie permet aux professionnels de la santé de sélectionner le médicament le plus approprié pour traiter une condition médicale approprié.

**La personnalisation des soins:** La pharmacologie tient compte de la variabilité individuelle en matière de réponse aux médicaments, elle permet d'ajuster les traitements en fonction des besoins de la génétique de chaque patient.

**La surveillance et la gestion des effets secondaires:** La pharmacologie permet de surveiller et de gérer les effets secondaires des médicaments, garantissent que les bénéfices emporte sur les risques.

**L'innovation médicale:** La recherche en pharmacologie conduit à des nouvelles découvertes et nouveaux médicaments qui améliorent les soins de *santé*.

# Ordonnance et prescription médicale



une ordonnance médicale est le document écrit délivré par un professionnel de la santé, tandis que la prescription médicale est le processus global de diagnostic et de recommandation de traitement, y compris la délivrance de l'ordonnance.

## 1. C'est quoi un médicament ?



### Définition

Les médicaments sont les produits utilisés dans la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies humaines ou animales. Les médicaments sont à distinguer des aliments, des cosmétiques, des xénobiotiques et des poisons ; les sciences voisines de la pharmacologie sont donc la nutrition, la cosmétologie, l'écologie et la toxicologie.\*

## 2. Composition des médicaments

Un médicament comprend une partie responsable de ses effets sur l'organisme humain, **le principe actif**, et le plus souvent une partie inactive faite d'un ou **plusieurs excipients**.

## 3. Fonctions des médicaments



### Fondamental

- Préventifs Ex: vaccin
- Curatifs
  1. Étiologique
  2. Substitutif
  3. Symptomatique

## 4. Classification des Médicaments

Il existe plusieurs types de classification en plus de la classification selon l'origine(végétale, animale, minérale, biotechnologique, synthétique ..)

### 4.1. Pharmacologique

- AGONISTES de récepteurs (pleins, partiels, inverses)
- ANTAGONISTES de récepteurs (compétitifs, non compétitifs)
- INHIBITEURS/ACTIVATEURS ENZYMATIQUES

## 4.2. Réglementaire

- Médicaments non listés :
  1. Disponibles pour les patients sans ordonnance
  2. Le pharmacien peut les proposer aux patients se plaignant de certain trouble
  3. Ils sont plus souvent faciles à utiliser et présentent peu de danger
- 1. *OTC*\*( over the Counter)/ en vente libre : Analgésiques/Antihistaminiques /Décongestionnants/Antitussifs/Laxatifs/Anti-acides/Antifongiques/Antibiotiques topiques/Médicaments contre le rhume et la grippe
- Médicaments listés :
  1. Ce sont des médicaments nécessitant obligatoirement une prescription médicale pour pouvoir délivrés par le pharmacien.
  2. Ils sont regroupés selon différentes listes :
 

**Liste I:** «médicaments ou produits vénéneux présentant des risques élevés pour la santé» , considérés comme toxique , identifiés par un cadre blanc entouré d'un filet rouge. L'ordonnance n'est renouvelable que si le médecin l'a mentionné. La durée maximale de prescription est de 12 mois.

**Liste II:** «médicaments ou produits vénéneux présentant pour la santé, des risques directs ou indirects», considérés comme dangereux , identifiés par un cadre blanc entouré d'un filet vert. L'ordonnance peut être renouvelée même si le médecin ne l'a pas précisé. La durée maximale de prescription est de 12 mois.

**Stupéfiants:** «substances à risque toxicomanogène et quelques psychotropes», identifiés de façon identique à liste I. L'ordonnance n'est pas renouvelable. La durée maximale est limitée de 7 à 28 jours selon la substance et la forme pharmaceutique.

## 5. Prescription médical



On appelle prescription médicamenteuse, l'acte par lequel un professionnel de santé indique à un malade le médicament qu'il lui conseille.

Cette prescription est très étroitement encadrée par un certain nombre de règles juridiques et économiques, et elle engage la responsabilité du prescripteur.

## 6. Qui prescrit le médicament?



Selon la loi, les produits pharmaceutiques (médicaments et autres PP remboursables conformément à la réglementation en vigueur) sont prescrits par:

- Un médecin
- Un chirurgien-dentiste
- Une sage-femme

## 7. Qui détient et dispense le médicament?

Le médicament est généralement détenu et distribué par des pharmacies ou des établissements de santé autorisés. Les pharmacies sont des établissements qui stockent, dispensent et parfois produisent des médicaments sous la supervision de pharmaciens autorisés. Les hôpitaux, les cliniques et d'autres établissements de soins de santé ont également des pharmacies internes qui gèrent la distribution des médicaments aux patients admis. Les médicaments sont généralement prescrits par des professionnels de la santé, tels que des médecins, des dentistes ou des infirmières praticiennes, en fonction des besoins médicaux individuels du patient.

### 7.1. Ville

La distribution des produits pharmaceutiques est assurée par des officines de pharmacie placées sous la responsabilité des pharmaciens.

Les officines de pharmacie doivent avoir comme activité principale la distribution des produits pharmaceutiques. Elles peuvent, accessoirement, assurer la distribution des produits parapharmaceutiques.

### 7.2. Etablissements de santé publique (CHU, EPH, EPSP...) :

- Pharmacie de l'établissement : «Les médicaments à usage hospitalier figurant dans les nomenclatures prévues à l'article 175 bis ci-dessus et prescrits par les praticiens médicaux des établissements hospitaliers publics, doivent être fournis gratuitement aux malades hospitalisés ou soignés en ambulatoire par ces établissements».
- Pharmacie de service

## 8. Règles de prescription et dispensation



**Fondamental**

- Prescriptions de médicaments hors psychotropes et stupéfiants
- Coordonnées du prescripteur
  1. Nom et prénom
  2. Qualité du prescripteur
  3. N° d'ordre du métier
- Identité du patient
  1. Nom et prénom
  2. Sexe
  3. Âge
  4. Poids, s'il s'agit d'un enfant
- Médicaments
  1. Nom en *DCI*\* ou commercial
  2. Posologie en chiffres
  3. Mode et condition d'administration
  4. Durée du traitement et/ou quantité du traitement

## 9. règles de délivrance

De nombreux médicaments ne peuvent être délivrés que sur présentation d'une ordonnance médicale émise par un professionnel de santé qualifié, comme un médecin, un dentiste ou un vétérinaire, selon le type de médicament et les réglementations locales. Les médicaments sont souvent classés en différentes catégories en fonction de leur potentiel de dangerosité, de leurs effets secondaires et de leur niveau de contrôle. Par exemple, certains médicaments peuvent être vendus sans ordonnance ("over-the-counter" ou OTC), tandis que d'autres nécessitent une ordonnance. Les pharmaciens peuvent être limités dans la quantité de médicaments qu'ils peuvent délivrer à une personne à la fois, en fonction des directives de l'ordonnance ou des réglementations locales.

	stupéfiants	Liste I	Liste II
Posologie et nombre d'unités	Ordonnance sécurisée En lettres	Indifférent En chiffres	
Renouvellement	Non renouvelable	Non Renouvelable sauf mention 'à renouveler x fois'	Renouvelable x fois (< 12 mois) sauf interdiction
Validité de la prescription	28 j (sauf IV) Chevauchement interdit sauf mention 'en complément de '	3 mois après rédaction	
Quantité délivrée	Pour 7 à 28 j selon les produits	30 jours	30 jours Contraceptifs 3 mois
Destinée de l'ordonnance	Conservée par pharmacien Copie au malade	Conservée par le malade	

*règles de délivrance*

## 10. Recommandations



- Prescripteur
  1. Ne laissez pas votre cachet traîner partout
  2. Ne signez pas une ordonnance à blanc
  3. Les psychotropes et les stupéfiants sont très réglementés, donc attention aux mésusages et à l'abus
  4. Vous n'êtes pas «un serveur qui prend des commandes»
- Dispensateur
  1. Vérifier les règles de bon usage d'une prescription
  2. Attention aux erreurs

Par le geste de la prescription et de la dispensation le professionnel de santé a un rôle capital dans la sécurisation et la rationalisation des soins destinés aux patients

Soyons tous responsable, utilisons rationnellement ce geste